L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MARDI 24 JANVIER 1893.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au Dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue de Champs Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de.....1 P. M.
JEUDIS, ...1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville).3 P. M.

revenant, quitteront Madisonville, les

LUNDIS.....5:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing.....7 A. M.
VENDREDIS.....7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

Excursions

LES DIMANCHES par le train de 8 A. M.

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Gicod

W. G. COYLE & CIE, Agent
No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE
TRANSATLANTIQUE
Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne (vapeurs pour le continent (cabines pourvues des lanettes et lumière électrique), partiront de la jetée No 12 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les sans-dis.

LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 21 janvier
LA NORMANDIE Laurent, samedi, 28 janvier
LA GASCOGNE, Santelli, samedi, 4 février

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine.....$80 et $100
et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième cabine.....$60
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur compressant vin, literie et ustensiles.
Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST,
Agent général du Sud,
45 rue Bienville
—On à —
A. MOULTON, J. BUISSON,
19 rue du Camp. Bourbon et Toulouse.

CROMWELL STEAMSHIP CO.
POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers :

HUDSON.....Mercredi, 25 janv.
LOUISIANA.....Mercredi, 1er fév.
KNICKERBOCKER.....Mercredi, 8 fév.

Partiront de leur quai à 3 p. m. au pied de la rue Toulouse

Assurance de Marine sur Cargaison au Plus Bas Taux pour Cents.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et l'Etranger.

Ces steamers font connexion à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphie, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux points du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour fret ou passage s'adresser

ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans et Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Fer. y Landing).

Départ de la N. Orléans		Arrivée à la N. Orléans
Alexandria		Alexandria
Local....	7.45 a m	Local.... 5.50 p m
San Antonio Express....	5.00 p m	San Antonio Express.... 6.45 p m
California Express....	daily 9.45 a m	California Ex p r ss, daily 10.55 p m

Chars-dortoirs entre New Orléans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et la San Antonio et New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 9.45 A. M.

Joncti na Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à vendre tous les jours au bureau soin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt de Ferry.

E. KURTZENRITTER, G-n'l Manager.
J. G. SCHRIVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

Q.C.
Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.
Temps pour Cincinnati 25 heures
Temps pour New York 41 heures
Temps pour Atlanta 16 heures

VESTIBULE	No 6 Limited	No 2 Limited.
Part de la N.-Orléans	3.30 p m.	7.20 p m.
Arrive à Mer dian	11.50 a m.	1.20 a m.
Arrive à Birmingham	12.50 p m.	5.37 a m.
Arrive à Chattanooga	6.50 p m.	9.30 a m.
Arrive à Burgin	3.38 a m.	5.03 p m
Arrive à Lexington	4.35 a m.	6.00 p m.
Arrive à Cincinnati	7.20 a m.	8.30 p m

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains ventilés solides de la Nouvelle-Orléans à Washington, et char-buffet pour New York.

Le trajet entre New York et la Nouvelle-Orléans est fait plus rapidement que par toute autre ligne qui existe entre ces deux villes.

G. ZIWET, Dist. Pass. Agt. R. M. GARRATT, Gen'l Pass. Agent. Div. Pass. Ticket Agent
Cincinnati, O. New Orleans.
2 mars—

JOURNAUX FRANCAIS

Echo de la Presse, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, L'Echo de la Mode, Bon Journal, Caricature, Eclipse, Journal Amusant, Jal des Voyages, Monde Comique, P. Jnal p. rire, Scien. l'rtée, etc

Dépositaires Généraux :
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.
Envois par la Poste dans toute l'Amérique
DEMANDEZ LA LISTE !
Conditions spéciales aux Marchands

Avis.

Excursions du dimanche à bon marché sur le New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7.05 P. M. Billets, aller et retour, 50c. 75c. et $1.00.

J. S. LANDRY, Agent général pour le Sud-est.
J. S. LANDRY, Sentinelle.
Frêt et les Passagers
26 oct—com et dim

BANQUES.

Etat de situation de la

New Orleans National Bank,

A LA NOUVELLE-ORLEANS.

Dans l'Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires, Vendredi, 9 décembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes	$2,307,531 91
Surtirages garantis et non garantis	73,233 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation	50,000 00
Bons des Etats-Unis en main	1,900 00
Actions, sécurités, etc	758,792 75
De pa des agents de réserve approuvés	562,727 58
Dû par d'autres banques nationales	61,867 22
Dû par des banques d'Etat et banquiers	15,700 22
Maison de banque, meubles et installations	96,616 38
Dépenses courantes et taxes payées	27,921 27
Primes sur Bons des Etats-Unis	51 00
Chèques et autres items comptant	9793 51
Changes pour la Clearing-house	209,209 94
Billets d'autres banques	22,581 00
Monnaie américaine et actionnaire, nickels et cents	9,624 54
Espèces	404,012 50
Billets legal tender	260,000 00
Fonds de rédemption au Trésor des Etats-Unis (5 pour cent de circulation)	2,250 00
Total	$4,839,241 26

PASSIF.

Capital-action payé	$200,000 00
Fonds de surplus	700,000 00
Profits non divisés	175,309 26
Total	$1,075,309 26
Billets de banques nationales en circulation	24,500 00
Dividendes non payés	1,500 00
Dépôts individuels sujets à chèque	$3,217,769 77
Certificats de dépôts payables à demande	59,748 75
Chèques certifiés	15,900 00
Chèques du caissier en circulation	88,125 00
Dû à d'autres banques nationales	190,401 84
Dû aux banques d'Etat et banquiers	54,366 63—3,748,631 99
Total	$4,889,841 26

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, } ss.

Moi, William Palfrey, caissier de la banque susnommée, jure solennellement que le tableau ci-dessus est exact, au mieux de ma connaissance et de ma croyance.

WILLIAM PALFREY, Caissier

Souscrit et juré pardevant moi ce 14me jour de décembre 1892.

CHAS. T. SONIAT, Notaire Public.

Correct—Attesté : R. E. CRAIG, CHAS. CHAFFE, C. H. HECK, Directeurs.

16 déc—1f

J. HASINGER, Président. J. E. MERRIL, Vice Président.

Etat de situation annuel

—DE LA—

GERMANIA SAVINGS BANK,

51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 31 décembre 1892.

ACTIF.

Actions et bons	$101 842 50
Prêts sur propriété fon ière	313,892 50
Prêts à échéances	4,05,311 64
Prêts à demande	652,166 85
Bons et obligations	750 00
Comptant	181,401 35
Total	$2,065,854 84

PASSIF.

Capital payé	$10,000 00
Profits indivis	144,651 46
A savoir : Bénéfices après dépens, taxes à l'Etat et ville, Moins $42,394 77 payés et à déposants pour intérêts et $8,000 aux actionnaires pendant l'année courante	50,394 77
Réservé des bénéfices de l'année	37,071 98
Ajout à bénéfices indivis existant le 31 décemb 1891	107,879 47
Réserve actuelle	144,951 45
Dû à 6-0-2 déposants	1,820,790 38
Dividendes non payés	406 00
Total	$2,065,854 84

Je certifie que l'état ci-dessus est vrai et correct.

G. AD BLAFFER, Caissier.

Assermenté et signé pardevant moi, ce 31 décembre 1892.

W. O. HART, Notaire

Correct—Attesté :

S. HE NSHEIM,
A. TIZARD,
J. E. MERILE.

Notes le procès de cette Banque :
Elle a maintenant
6,019 déposants avec.. $1,820,795 38
Le 31 Déc. 1891, elle avait
4,951 déposants avec.. 1,534,388 47
1,068 gain en déposants
Gain en dépôts..... $286,512 91
Elle a gagné pour ses actionnaires plus de 42 pour cent.

1er janv—3

ETAT DE SITUATION SEMI-ANNUEL

—DE LA—

Banque Nationale de la Louisiane

DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 31 Déc. 1892.

ACTIF.

Bills escomptés	$592,219 58
Bons des Etats-Unis	50,000 00
Ville de la Nouvelle Orléans 4 pour cent, 5 pour cent, 6 pour cent et bons à prime	$1,502,634 53
Autres bons et actions	111,737 50— 1,614,372 03
Maison de banque et autres propriété foncière	100,819 20
Trésorier des Etats-Unis	62,250 00
Change sur New York	525,514 83
Prêts sur demande	945,246 55
Argent comptant et chèques pour le Clearing House	1,138,241 76—2,614,253 14
Total	$5,361,663 95

PASSIF.

Capital-actions	$500,000 00
Fonds de surplus	150,000 00—$650,000 00
Profits nets non divisés	45,816 89
Dividendes	44,250 00
Dépôts à retirer contre chèques	4,460,501 26
Balance sur réduction du capital-actions	800 00
Dividendes payés	20,295 80
Bills payables	960,000 00
Total	$5,361,663 95

Un dividende de QUATRE PIASTRES PAR ACTION a été déclaré, à prendre sur les gains nets des derniers six mois, payable sur demande à la Ville-Orléans et à la maison de banque de Winslow, Lanier & Co., New York.

R. M. WALMSLEY, Président
A. LURIA, Vice-Président.
LEON F. JAMIN, Caissier.

1er janv—3f

LADIES
Needing a tonic, or children who want building up should take
BROWN'S IRON BITTERS.
It is pleasant to take, cures Malaria, Indigestion, Biliousness and Ague Complaints.

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF,
ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUE LE 14me JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, à adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipage, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les réglements suivants :

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIÈME CLASSE.—Navires venant de ports infectés.

QUATRIÈME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés ; c'est-à-dire les navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou qui en ont eu maladie à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les assujettire.

ces navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complète.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire infectieuse, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard peuvent devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué et désignés ci-dessus, pourront par ordre du Bureau de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les vœux de cet Etat, faites et pourvoyez dans et sur la susdite proclamation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la susdite ainsi jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés ainsi qu'il est contenu dans les termes ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des réglements enforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits réglements et des lois quarantenaines de l'Etat.

Donné sous ma signature et le grand sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton Rouge, ce 19me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit cent quatre-vingt-douze et de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de la Louisiane.

Pour le Gouverneur :
GEO. SPENCER,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane donne aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, ces suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépeuplés, autant que possible, pendant la saison de la quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis de rideaux et autres matériaux de même nature, qui, si cela est possible, en cas contraire devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en cuir.

2. Les navires faisant le service des ports tripoient devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hôtaines sanitaires.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires ont instamment requis d'exiger des passagers arrivant du ports quarantaineux qu'ils se déportant autant que possible du bagage capable d'endommager par l'eau ou par de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des colories, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires moulles dans les ports et devrait devront s'assurer, si c'est possible, lors du virage, si ne peu permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Le carguison doit, autant que faire se pour-ra être arrimée de manière à rendre l'accès des ponts possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties de la cale. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires devront avant d'arriver, faire pomper périodiquement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits devront arriver à leurs lieux en parfait état de propreté pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes aurait traitée avec indulgence à la Station de Quarantaine, et aurait rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention. etc

15 avril—3f

THE NEW ORLEANS BEE

(*L'Abeille de la Nouvelle Orléans*).

A Daily Newspaper, established on the 1st. of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the France-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers desirous of and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,
JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations Française de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement : $2 50 par an.

Propriétaire-Editeur : LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau : 102 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lou. 2 nov—

CHARTER
—OF THE—
LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, Limited.

UNITED STATES OF AMERICA, } State of Louisiana, } City of New Orleans }

BE IT KNOWN, that on this Eight day of December, eighteen hundred and ninety two, before me, JAMES FAHEY, a notary public in and for the city and the parish of Orleans, state of Louisiana, aforesaid, duly commissioned and sworn and in the presence of the witnesses hereinafter named and undersigned, personally came and appeared, the several persons whose names are hereunto subscribed who severally declared, that avail ing themselves of the laws of this State in such case made and provided, and of Act No 30 of the General Assembly of the State of Louisiana, approved Jun 29th, 1888, they do, by these presents, covenant, agree and bind themselves, as well as such other persons who may hereafter become associated with them, to form them selves into and constitute a corporation and body politic in law for the objects and purposes and under the agreements, conditions and stipulations following, to wit :

ARTICLE FIRST.

The name and style of this corporation shall be the "LOUISIANA TROY LAUNDRY COMPANY, LIMITED," under which name it shall enjoy corporate existence and succession for ninety-nine years from this date hereof ; to contract, sue and be sued, to purchase, sell, lease, hypothecate, pledge and dispose property, real and personal, to borrow money, issue obligations and give security therefor, to elect officers and make by-laws and generally to the prosecution of its business, to do any act or make any contract competent to be made or done by corporations under the laws of this State.

ARTICLE SECOND.

The domicile of this corporation shall be in the city of New Orleans, State of Louisiana, all citations and other legal process shall be served on the President, and in case of his absence from the city or inability to act, on the Vice-President.

ARTICLE THIRD.

This corporation is established for the purpose of carrying on and conducting a general steam laundry business and to do and perform in connection therewith all and whatsoever that shall or may be requisite in the premises.

ARTICLE FOURTH.

The capital stock of this corporation is hereby fixed at Fifteen thousand Dollars, divided into One hundred and Fifty shares of One hundred Dollars each, all of which have been fully paid, and the same shall only be transferable on the books of said Company, upon the surrender of the outstanding certificates.

ARTICLE FIFTH.

The officers of this corporation shall consist of a President, a Vice President and a Secretary Treasurer who shall be elected by the stockholders on the second Monday of January of each year. The first annual election under this charter however shall take place upon the second Monday of January 1894, up to which date the officers and Board of Directors herein named shall fulfil the duties of their respective offices. The said officers shall own not less than five shares of the capital stock, and shall constitute and be the Board of Directors and hold office for one year or until their successors shall have been elected and inducted into office. At all meetings of stockholders each stock holder shall be entitled to cast in person or by proxy, one vote for each share of stock held by him and standing in his name on the books of said Company. At all elections a majority of votes cast shall elect and decide all questions before meetings. If at any time there should be a failure to elect officers as above provided, such failure shall not dissolve said corporation, but the then existing officers shall continue in office and act as such, thereafter as possible an election shall be held, notice of the day prior notice shall be given by publication in one of the daily newspapers in New Orleans, aforesaid. Any vacancy occurring by death or resignation or other cause in the Board of Directors during their term of office, shall be filled by the remaining Directors.

ARTICLE SIXTH.

The first Board of Directors and Officers of this corporation shall be : Joseph Hernandez, President; Walter Hernandez, Vice President, and Charles Hernandez, Treasurer, Secretary. All contracts, obligations and checks of this corporation must be signed by the President and the Secretary Treasurer.

ARTICLE SEVENTH.

This act of incorporation may be changed modified or altered or said corporation may be dissolved at any time by a vote of the stockholders representing three-fourths of the stock, represented at such meeting. Any change of a vital nature to the capital stock of said company shall require the assent of the majority of the stockholders of the stock of the corporation then subscribed and paid for, and in addition to the required thirty days notice in writing of such meeting, a call for that purpose and another notice shall be mailed to each stockholder as prescribed by law.

ARTICLE EIGHTH.

No stockholder shall ever be held liable or responsible for the contracts or for faults or of neglegence in any further sum than the unpaid balance due on the shares of stock owned by him, nor shall any more information of organization have the effect of rendering this charter void or of subjecting the holder to any further liability than the unpaid balance due on his said stock.

ARTICLE NINTH.

Whenever this corporation shall be dissolved either by limitation or from any other cause or affairs shall be liquidated under the supervision of three commissioners to be appointed from among the stockholders convened for that purpose after thirty days prior notice by publication in one of the daily newspapers of New Orleans, and with a majority of votes of the capital stock, said commissioners to remain in office until the affairs of the corporate shall have been fully liquidated and after the cash of one or more of said commissioners, the survivor or survivors to select from among the stockholders a successor or substitutes for such deceased commissioners.

Thus done and passed, in my office, the day, month and year aforesaid, in the presence of Henry Peter Labatut and James Joseph Boyce, competent witnesses, who sign these presents with said incorporators and me, notary, after reading hereof.

Original signed

JOS. HERNANDEZ
and others
H. P. LABATUT,
JAS J. BOYCE,
JAS. FAHEY, Not Pub.

I, the undersigned Recorder of Mortgages in and for the Parish of Orleans, State of Louisiana, do hereby certify that the foregoing act of incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited" was duly recorded in my office in book 4.65, folio 90.

New Orleans La., december 16th, 1892.

Signed JOS. BLAIR,
(seal) R. M.

I certify the foregoing to be a true and correct copy of the original act of Incorporation of the "Louisiana Troy Laundry Company Limited" on file and of record in my office, as of the Recorder of Mortgages thereto annexed and made part thereof.

As witness my hand and seal at New Orleans La., this 21nd December A. D. 1892.

JAS. FAHEY,
Not Pub.
No 192 Common street.

26 déc—3f en 30j

Scientific American Agency for
PATENTS
CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS COPYRIGHTS, etc.
For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK.
Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the
Scientific American
Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year : $1.50 six months. Address MUNN & CO., 361 Broadway, New York.

SIROP DE DIGITALE DE LABÉLONYE
Employé depuis plus de trente ans par les médecins de tous les pays contre les diverses Maladies du Cœur, Hydropisies, Bronchites nerveuses, Coqueluches, Asthmes, etc., enfin dans tous les troubles de la circulation.
ERGOTINE ET DRAGÉES D'ERGOTINE
de BONJEAN
(Médaille d'Or de la Société de Pharmacie de Paris).
La solution d'Ergotine Bonjean est un des meilleurs hémostatiques. — Les Dragées d'Ergotine Bonjean sont employées pour faciliter le travail de l'accouchement et arrêter les hémorrhagies de toute nature.
Dépôt général : LABÉLONYE, Rue d'Aboukir, 99, à Paris
DETAIL : DANS LES PRINCIPALES PHARMACIES DE CHAQUE VILLE

DANS LES BONNES PHARMACIES
Sparadrap Révulsif
THAPSIA
à la Racine de Hippocrate et Galien
De la Maison DESNOIX
17, Rue Vieille-du-Temple, PARIS
Très efficace pour le traitement externe des
Rhumatismes,
Irritations de la Poitrine,
Bronchites, Rhumes,
Maux de Gorge, etc.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 23 janvier 1893.

COMPTOIRS D'ESCRAGES (CLEARING HOUSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Balances	$4,554,836 00	$485,350 00
Mêmes balances semaine dernière	3,472,260 00	362,646 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIE. — Souverains Victoria, $4 80 à 4 90; 20 francs, $3 80 à 3 90; Souverains espagnols, $15 10 à 15 60; 25 pesetas espagnols, $4 70, or léger américain 97 à 97½c; argent mexicain américain 73 à 75 par oz, dollars mexicains, 69 à 69c; argent pièces chilleus, 59 à 60; argent anglais, par d. $4 80 à 4 90; billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à 4 90; billets de la Banque de France, 18½ à 19½.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans.—La demande continue bonne, les mouvements sont considérables et les taux faciles.

Banque de France	7p—
Banque de Angleterre	3 —
Prêts sur garanties ordinaires	5 @7
Prêts sur garanties spéciales	5 @7
Time	6 @ 6
Papier hypothécaire	— @8

New York.—Taux de l'argent 2½ 0/0.

Londres—Taux de la Banque d'Angleterre 3, comptoir 3 1/16 et int. pour l'argent, 94½ en fait pour l'escompte de 60 jours ; U. S. 4's —.

Paris—Rente—97 25.

Argent en lingots (par oz fin) Londres 38½; New York 54½, Nlle Orléans 52½.

CHANGE.

REICHSMARKS—95½

Le STERLING est ferme

Commercial (60 jours)	488½
Traites de banques (60 jours)	487¼
Les FRANCS sont fermes	
Francs de commerce (60 jours)	5.18
Traite de banques (60 jours)	5.15

Le CHANGE A VUE SUR NEW YORK est ferme.

Traites de commerce 50c de prime	
Traites de banques $1 50 de prime	
Traites de banques pour collection $1 00 de prime	

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Ventes de 11 A M

$1 000 New Consols	96½
10 actions N O Gaslight Co	105½
Entre les hospitaux 11 A. M. et 2 P M	
$2 000 New Consols	96½
75 actions N O Gaslight Co	107
10 actions N O Gaslight Co	107½
10 actions N O Gas Co	105
25 actions N O Gaslight Co	107½
22 actions Jefferson City Gas	94½
40 actions Jefferson City Gas	94½
50 actions Jefferson City Gas	95
15 actions Waterworks	107½
500 actions Citizens Bank	100

Ventes de 2 à 3 P M

$10 000 New Consols	96½
$1 500 Bons à prime	107½

Après la période 2 P M.

25 actions Citizens Bank	97½
$18 000 New Consols	96½
25 actions Citizens Bank	96

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes de N. O. Stock Exchange.

Banques.	Valeur	Offre	Demande
American National	100	128½	—
Bank of Commerce	10	16½	17
Canal & Banking Co	100	164	167
Citizens	100	92	96
Co-operative B'k'g As	25	16	23
Germania National	100	—	224
Germania Savings	100	315	360
Hibernia National	100	220	231
Louisiana National	100	178	191
Metropolitan	100	—	100
Mutual National	100	106½	109
N. O. National	100	720	740
People's	50	104½	108½
Union National	100	113	116
State National	100	137	—
Traders	100	—	100
Union National	100	—	—
Western National	100	350	383
Compagnies d'assurance.			
Crescent Ins	100	—	—
Firemen's	100	16½	17½
Germania Ins. Co	100	95	—
Hibernia Ins	100	—	—
Home Ins	100	67½	—
Lafayette	50	—	—
Merchants Mutual	100	32	40
Mechanics and Traders	100	102	104½
New Orleans Ins. Ass	20	19	23
Non Mutual Ins	100	112	—
Southern Ins. Co	100	—	—
Tonnelas	100	—	—
Chemins de fer urbains.			
Carrollton	100	143½	145
Crescent City	100	103	106
Canal and Claiborne	40	40	45
New Orleans City	100	132½	135
Orleans Ref	50	69½	71
St-Charles Street	50	102	103½
Privilege on Carrollton RR	100	—	—
Actions diverses.			
C. C. Slaughterhouse	50	49½	49
Imp. Bonded Warehouse	100	—	—
Jefferson City Gas Light Co	100	92	95
Lombard Ins Co	100	—	—
Louisiana Ice Man. Co	50	—	—
Metairie Cem'y Ass	100	—	—
N. O. Gas Light Co	100	—	—
N. O. Waterworks Co	100	110½	112
N. O. Brewing Ass	100	104	106
Crescent Brewing Co	100	101½	105½
N. O. Cold Storage Co	100	—	—
French Opera Association	250	110	—
Sugar Refinery	60	—	—
Louisiana Electric Light Co	100	—	—
Standard Gauge & Chem. Co	100	—	—
St. Martin's Oil Works	100	—	—
Sidard Fleur Ess. Co. of Chicago	10	2½	2½
Jockey Club	100	—	—
Creole T. Board	—	—	—
Edison Elec. Illuminating Co	—	—	—
Takamina Ferment Co	—	—	—
Bienville Gravel	100	—	—
Varia. Theatre	—	—	—
Graham P. S. Co	10	—	—
Cherokee Iron Man'f'g Co	—	—	—
C. C. Furniture Co	—	—	—
Independent Oil Works	—	—	—
Pelican Insurance	—	—	—
Jackson Coal & Coke Co	—	—	—
Louisiana Furniture Co	—	—	—
Southern Athletic Club	—	—	—
Young Men's Ath Club	—	—	—
N. O. & North Eastern RR	—	—	—
Imperial Cotton Oil Bonds	—	—	—
Amer. Cott. Oil Pref	—	—	—
Washington Artillery Bonds	—	—	—
Algiers Bridge Ass. 1st Mort. Bond (6 0/0)	—	—	—
Bons.			
Constitutional Bds	—	—	—
Louisiana 4's	—	—	—
New Consols	96½	96½	96½
Atchafalaya Levee Bds	94½	96	—
5th District Levee Bds	90	95	—
Pontchartrain Lev. Bds 10 yrs	88	—	—
Pontchartrain Lev. Bonds 15 yrs	88½	92	—
Pontchartrain Lev. Bonds 20 yrs	89	—	—
Red Riv. Atch. & S. B. Bds	76	—	—
Tensas Basin Bonds	95	108	—
Lake Borgne Lev. Bd	—	—	—
City 4's	100½	—	—
Consolidated 4's	107½	107½	—
Funding 4's	—	—	—
Consolidated 6's	104½	104½	—
City 6's	160½	—	—
City 7's, old	105	105½	—
City 7's, new	—	—	—
City 7's, gold	—	—	—
Hospital 7's	—	—	—
Houston Reg. Cons	—	—	—
Bons divers.			
United States 4's	113	—	—
Louisiana Stock Exchange Stock	—	—	—
Board of Trade Stock	—	—	—
Produce Exchange Stock	—	—	—
Mech. Dealers and Lumb. Ex	—	—	—
Sugar Exchange	—	—	—
Canal and Clairb. St. R. R. mort	—	—	—
C. St. C. & N. O. R. R. Co	—	—	—
Jackson Brewery No 1	—	—	—
Jackson Brewery No 2	—	—	—
Morgan's L. and T. R. R. 7's	126	130½	—
Morgan's L. and T. R. R. 6's	115½	119	—
New Orleans Gas bonds	—	—	—
Mob. Jackson & Kan. City RR. 1st gold mort	—	—	—
Tex. & Pacific RR. 2d gold mort	—	—	—
St-Charles